

COMITE SYNDICAL**DU 6 NOVEMBRE 2020**

Le 6 novembre 2020 à 18 heures 15, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 9 octobre 2020 par Madame Laurence THERY vice-présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	30
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	6 666

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 10 novembre 2020

Affichage le :

Secrétaire de séance : Aurélie COHENDET

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJJAJI, Vincent FRISTOT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET, présent jusqu'à 21 h 02 (puis a donné pouvoir à Monsieur Pierre BEJJAJI), Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anthony MOREAU, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, Robert CUCHET, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude DARLET, Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Olivier SALVETTI, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléante présente :

Mme Séverine JACQUIER, (Grenoble-Alpes Métropole),

Titulaire absent supplée :

- M. Florent CHOLAT (Grenoble-Alpes Métropole) est supplée par Mme Séverine JACQUIER
M. Pierre LABRIET (Grenoble-Alpes Métropole) est supplée par Monsieur Pierre BEJJAJI

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Benoît PARENT (AURG), Maxime GONZALEZ (Grenoble-Alpes Métropole), Catherine CHABERT, (DDT38), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Objet : Détermination du nombre de membres du bureau

Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le



ID : 038-253804314-20201106-20_XI_III-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 203n** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N° 20-XI-III

DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU

Mesdames, Messieurs,

L'article L5211-10 du CGCT prévoit que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Les statuts de l'Etablissement Public du SCoT précisent que le bureau est composé d'au moins cinq membres, dont le Président et les Vice-Présidents, membres de droit représentant chacun un des secteurs du Schéma de Cohérence Territoriale :

Secteur 1 : Agglomération grenobloise

Secteur 2 : Voironnais

Secteur 3 : Grésivaudan

Secteur 4 : Bièvre-Valloire

Secteur 5 : Sud Grésivaudan

Secteur 6 : Trièves

Il convient de préciser que le découpage des secteurs du SCoT est défini dans le document approuvé en décembre 2012, sur la base d'une carte des intercommunalités qui a sensiblement évolué au cours du dernier mandat.

Aux côtés du Président et des Vice-Présidents, le Bureau peut être complété par d'autres délégués issus du Conseil Syndical.

Le Comité syndical est sollicité pour fixer le nombre de membres du bureau de l'Etablissement Public du SCoT de la Grande Région de Grenoble en complément du Président et des vice-Présidents tels que prévus dans les statuts de l'Etablissement.

La Présidente propose de porter le nombre de représentants au bureau à 13 délégués, dont la Présidente, 6 Vice-Présidents, et 6 autres délégués.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Décide de porter le nombre de représentants au bureau à 13 délégués, dont la Présidente, 6 Vice-Présidents, et 6 autres délégués.

Suffrages exprimés : 30 correspondant à 9 999,02

Pour : 9 999,02

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 6 novembre 2020

La Présidente

Laurence THERY